

<https://ricochets.cc/Sur-le-dossier-de-l-ecole-musulmane-de-Valence-par-La-Libre-Pensee-ardechoise-et-dr-omoise.html>



Sur le dossier de l'école musulmane de Valence, par La Libre Pensée ardéchoise et drômoise

- Les Articles -

Date de mise en ligne : dimanche 16 octobre 2022

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ

La Libre Pensée ardéchoise et drômoise a suivi attentivement l'évolution du dossier de l'école musulmane de Valence. Elle s'est largement exprimée sur le sujet dans le Mécraent ardécho-drômois de septembre, son bulletin trimestriel, dont la diffusion est toutefois limitée, d'où ce communiqué.

Il n'est pas inutile de rappeler que la Libre Pensée fut fondée en 1847, par des militants du mouvement républicain et ouvrier naissant, qui se fixaient pour but la laïcité de l'École et de l'État, et qu'elle a été à l'origine de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Dans cette Â« affaire Â», un certain nombre de réalités ont été perdues de vue par de pseudo-laïques dont l'unique cible est la religion musulmane.

La vente d'un terrain (au prix du marché) par une commune à une association en vue de la construction d'une école privée, fut elle musulmane, ne tombe pas sous le coup de la loi. En revanche, il y a quelques années, la LP 07-26 s'était opposée (avec succès y compris en appel) à une délibération de la ville de Tournon qui accordait un bail emphytéotique (1 Euro par an), assimilable à une subvention, pour un terrain destiné à la construction d'une mosquée.

Un conseiller municipal apparenté LREM a cru devoir insister sur le caractère Â« hors contrat Â» de l'école musulmane (existante), dans l'ignorance la plus totale des procédures, puisqu'il faut au moins cinq ans d'activité à une école privée pour prétendre à un contrat avec l'État, période durant laquelle l'article L 442-2 du Code de l'éducation prévoit une liste précise de contrôles effectués sous l'autorité du préfet et de l'académie.

L'essentiel étant de faire parler de soi, ce même élu voit dans le Â« projet commun du maire LR et des LFI Â», Â« une tentative de transformation radicale de la société Â». Pas moins !!!...

Il est intéressant de noter que l'école apostolique Â« franco-arménienne Â», ouverte à Valence il y a peu, est encore à ce jour Â« hors contrat Â», ce qui n'a pas empêché de nombreuses visites et soutiens : le maire de Valence, présent dès la bénédiction du terrain, le préfet Moutouh durant le chantier, Laurent Wauquiez (porteur d'une subvention au titre d'un Â« centre culturel Â» associé à l'école) ainsi que la présidente du conseil départemental en 2019, puis quelques mois plus tard Gabriel Attal, alors secrétaire d'État.

N'y aurait-il pas là deux poids deux mesures ?

Le journal Charlie Hebdo du 21 juillet a relayé l'indignation ciblée de l'élu précédemment cité sans la moindre vérification, usant et abusant du conditionnel, pour conclure par un pitoyable amalgame : Â« L'école va alimenter le séparatisme, elle est susceptible d'alimenter l'islam radical Â». L'écho donné à cet article a sans doute entraîné la réaction du ministère de l'Intérieur et le revirement de la préfecture, aboutissant à l'annulation de la délibération et donc de la vente du terrain, dans des conditions qui ne manqueront pas d'entraîner des suites judiciaires.

La Libre Pensée combat depuis 1959 la loi Debré qui organise le financement public des écoles privées sous contrat, à 95 % catholiques (12 milliards d'euros en 2020, auxquels s'ajoutent désormais son extension aux maternelles privées, par la grâce de l'ex-ministre Blanquer !...).

Loin des procès d'intention, des approximations et des amalgames, la LP 07-26 appelle de ses vœux une République authentiquement laïque où le concordat clérical d'Alsace-Moselle serait abrogé et au sein de laquelle les fonds publics iraient exclusivement à l'École publique, à même d'accueillir tous les enfants.

Valence, le 13 octobre 2022

La Libre Pensée ardéchoise et drômoise